

Contrat de Rénovation Urbaine 04 « Avenue du Roi ».

Compte-rendu de la réunion CRDT-CRU

23/11/2018

Modification de programme n°1 (MP1)

Personnes présentes :

Membres ou représentants : Dussart Corentin (BBP), Berlangier Mathilde (BBP), Rob Kätti (BBP), Rouyet Yves (BBP), Decannière Ann (BMA), Jossart Thibaut (BUP), Petit Martial (BUP), Piereuse Philippe (BUP), Maryna Ringayen (Bruxelles Mobiltié), Therry Lynn (Bruxelles Logement), Boland Philippe (Bruxelles Environnement), Mary Jean-Michel (STIB), Deroover Samuel (Cabinet Vervoort), Destrée Anaïs (Forest), De Geest Cécile (Saint-Gilles), Broekaert David (karbon).

Excusés : Nguyen Thi Phuong Thao (Bruxelles Mobilité), Moulu Audrey (BMA).

Président de la réunion : Deroover Samuel (Cabinet Vervoort).

Annexes : (1) Liste de présence ; (2) Présentation PPT ; (3) Tableaux récapitulatifs du budget.

Le quorum est atteint. Le Comité délibère donc valablement. Maryna Ringayen représentant Bruxelles Mobilité est présente à titre d'observatrice et ne dispose pas d'un mandat décisionnel.

1. Introduction

Les CRU peuvent être modifiés entre le 6^{ème} et le 36^{ème} mois. Pour rappel, les modifications peuvent porter sur

- des ajustements budgétaires,
- des modifications de pilote de projets,
- des modifications de certains projets.

L'objectif de la réunion est de consulter la CRDT-CRU afin que le BBP remette une proposition de première modification de programme du CRU 01 au Gouvernement pour mi-février 2019.

Le CRDT-CRU remet un avis consultatif non contraignant au Gouvernement au moment de la proposition de modification de programme à celui-ci. Il est rappelé que tous les acteurs peuvent soumettre une modification de programme.

Cette réunion de la CRDT-CRU représente aussi l'opportunité de discuter des projets en général et de leur avancement.

La modification du programme ne sera *a priori* pas soumise à l'enquête publique et ne fera pas l'objet d'un rapport d'incidences environnemental.

Une assemblée générale sera organisée après le passage au Gouvernement du programme modifié.

Des Comités de pilotage peuvent être organisés avant le passage au Gouvernement.

Ce compte-rendu servira de base à l'élaboration d'un avis sur la première modification de programme du CRU par le BBP. Un projet d'avis sera transmis à la CDRT-CRU en décembre et l'avis sera adressé au Gouvernement pour la mi-février.

2. Présentation des modifications envisagées et discussion

La présentation des différentes modifications par Deroover Samuel est reprise ici succinctement, la présentation PPT est consultable en annexe.

• 1.A.2 à 1.A.4

Présentation

Les fiches visent l'acquisition du talus SNCB et la création d'un passage au niveau de Basic Fit pour l'aménagement du Parc de l'Avant-Senne. En vue d'harmoniser la maîtrise d'ouvrage pour ces opérations, la modification de programme vise un changement de porteur de projet, de Bruxelles Environnement vers la Région, avec Beliris en maître d'ouvrage. Bruxelles-Environnement prendra un rôle de consultant et la commune de Forest assumera la gestion future du parc.

Tout cela se fera en coordination avec Bruxelles Environnement qui prendra un rôle de consultant.

• 1.A.5 Excavation talus Infrabel

Présentation

L'opération passe du statut d'« opération à initier » à « opération CRU », avec un budget de 1.500.000€ repris sur le budget de l'opération 1.C.1 Bâtiment Châssart qui bénéficie d'un financement Beliris. La volonté est de compléter le budget d'une opération du Contrat de quartier Wiels (1.000.000€) qui vise à créer un espace public reliant les équipements de part et d'autre du talus (BRASS, Wiels, Divercity et la future école). Ce projet rencontre directement les grands objectifs du CRU de maillage urbain et de perméabilité.

Commentaires 1.A.2 à 1.A.4 et 1.A.5

Bruxelles Environnement est pour une maîtrise d'ouvrage unique et propose d'apporter son expertise au niveau hydraulique lors de la concrétisation du projet. Une ligne budgétaire est encore disponible pour mener des actions innovantes concernant la gestion de l'eau à cet endroit.

La **Commune de Forest** souhaite que les trois actions (1.A.2 à 1.A.4/5) soient rassemblées en une seule fiche pour plus de lisibilité et plus de facilité de gestion financière. Elle souhaite également apparaître clairement comme partenaire et futur gestionnaire.

BMA demande si l'élargissement des trottoirs sous le pont ne devrait dans ce cas pas également être intégré dans la fiche unique, mais attire en même temps l'attention que joindre les fiches peut faire perdre de vue les objectifs respectifs des trois projets.

BMA demande que la convention entre la Région et Beliris prévoit un accompagnement par le BMA pour lancer un concours en vue de la désignation de l'auteur de projet.

• 1.C.1 Bâtiment Châssart

Présentation

La modification vise à la fois un changement de maître d'ouvrage, de la commune de Forest à Beliris et une révision du budget qui avait été sous-évalué, avec un surcoût qui n'incombe pas à la commune, puisqu'un financement Beliris intervient. Les 300.000€ de subsides pour la commune de Forest destinés à la programmation et à l'occupation temporaire sont maintenus.

Le budget total est de 5.581.442€, dont 4.047.560€ de Beliris.

Commentaires

Forest relève une erreur de 100.000€ dans le tableau de coût de la fiche.

Le **BBP** note aussi l'erreur et veillera à la correction.

Bruxelles Environnement précise que ce projet doit assurer une perméabilité vers le parc de l'Avant-Senne par l'aménagement d'un espace public ou vert.

BMA demande que la convention entre la Région et Beliris prévoit un accompagnement par le BMA pour lancer un concours en vue de la désignation de l'auteur de projet.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

Après intégration des commentaires, y compris après la CRDT-CRU, sur les différentes opérations, le **BBP** propose, afin de maintenir le budget CRU total de 21.990.010€ du programme approuvé par le Gouvernement, de compléter le budget CRU de l'opération Châssart.

Le budget modifié est de 5.722.562€ et est réparti comme suit :

- CRU 1.675.002€,
- Beliris 4.047.560€.

+ cf. Tableau modifié en annexe.

• 1.C.2 initial Rue de Belgrade 85

Présentation

La modification vise l'abandon de la fiche à la demande de la commune de Saint-Gilles. Le budget CRU est réaffecté au projet Verhaegen.

Commentaires

Aucun.

• 1.C.2 VDS (1.C.3 initial)

Présentation

La modification concerne l'ajout de Citydev comme maître d'ouvrage délégué de Saint-Gilles et une révision des frais d'acquisition.

Commentaires

La Commune de Saint-Gilles précise qu'une description technique pour la ressource est en cours.

- **1.C.3 Rue Verhaegen 164** (1.C.4 initial)

Présentation

La modification vise à créer du logement (de 2 à 5 logements) en compensation de la perte en fiche 1.C.2 Rue de Belgrade 85 abandonnée, en reprenant son budget CRU.

Commentaires

Saint-Gilles précise qu'il s'agira plutôt de 3 ou 4 logements mais de plus grande taille (2-3 chambres) avec une conciergerie.

- **1.C.4 Acquisition** (nouvelle fiche)

Présentation

Pour pouvoir agir de manière opportuniste pour l'acquisition de biens stratégiques, il est proposé de créer cette fiche acquisition avec un montant de 1.000.000€, retrouvé grâce au subside Beliris.

Commentaires

Aucun.

- **1.C.5 initial Rue du Monténégro 21**

Présentation

La modification vise l'abandon de la fiche suite au changement d'affectation du bâtiment. Dans le cadre du chantier de l'ECAM, l'asbl souhaite déplacer son PMS et PSE au 21 rue du Monténégro et elle a pris le bâtiment en emphytéose. Par ailleurs, le bâtiment a été occupé temporairement par Communa.

Commentaires

Saint-Gilles indique que dans le cadre de réunion de chantier du projet ECAM (CQ BOSNIE) elle a appris que l'asbl des œuvres paroissiales de Saint-Gilles allait développer au 21 Monténégro son PMS et PSE. L'AOPSG prend le bâtiment en emphytéose. Ce n'est donc plus une opportunité pour CLTB. Le bâtiment a été occupé provisoirement par Communa asbl

- **En général**

De façon collégiale, les participants marquent la volonté de disposer de tableaux récapitulatifs des modifications et des budgets.

Le **BBP** annonce que les tableaux seront fournis en annexe du compte-rendu de la présente réunion.

Maryna Ringayen, représentant **Bruxelles Mobilité** mais sans mandat décisionnel, fait passer le message que Bruxelles Mobilité estime ne pas être suffisamment consulté, ou trop tard. Précisément, Bruxelles Mobilité regrette de ne pas avoir été associé à la modification du CRU 4 et d'avoir reçu les documents trop tard.

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort dit ne pas être contre l'organisation de bilatérales, mais précise que des informations ont été communiquées lors des comités d'accompagnement de juin, et que les documents pour cette CRDT-CRU ont été communiqués à temps (le 16.11.2018).

A propos des fiches 1.A.2 à 1.A.4, la **DRU** précise qu'il faut enlever les mentions de la SAU.

La **DRU** attire l'attention sur le fait que les contacts avec la SNCB concernant le talus (fiche 1.A.2) sont difficiles. Concernant l'opération 1.A.4, la **DRU** signale qu'Infrabel est favorable à la mise en place d'une bande vélos sur le terrain triangulé, en maintenant un passage pour les véhicules SNCB/Infrabel et sans faire d'aire de jeux ou autre aménagement récréatif, contraire au bon usage du lieu en termes de sécurité si des véhicules lourds doivent passer. Infrabel demande donc que le CRU fasse des propositions concrètes démontrant la faisabilité de l'aménagement. Enfin, la DRU précise encore que le retour de Basic Fit Belgique est très positif sur le projet, le projet est vu comme porteur d'un meilleur contrôle social sur une zone dite de « non droit » et demande que le parking soit maintenu.

3. Etat des lieux des autres opérations

• 1.B.4 Avenues Van Volxem et Fonsny

Présentation

Il y a une demande de la STIB de ne plus être maître d'ouvrage au profit de Bruxelles Mobilité. La voirie étant régionale, c'est en effet Bruxelles Mobilité qui est compétente.

Commentaires

La **STIB** précise qu'elle ne veut pas y consacrer d'argent.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

Après vérification, le **BBP** signale qu'au programme approuvé par le Gouvernement, le maître de l'ouvrage est déjà bien Bruxelles Mobilité, et la STIB est dans les partenaires. Par contre, dans le tableau détaillé du budget, un budget complémentaire à celui du CRU de 767.691€ est imputé à la STIB, le BBP propose de basculer ce budget vers Bruxelles Mobilité. Après concertation avec BM, ce dernier nous informe qu'il ne reprend pas le budget de 767.691€.

• 1.B.7 Tunnel des Vétérinaires

Saint-Gilles signale que la réouverture du tunnel de circulation cycliste est très demandée.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

La commune de **Saint-Gilles** précise que

- concernant le « grand tunnel », BM a proposé un aménagement en phase test, qui a été approuvé, afin de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes sous le tunnel,
- concernant le « petit tunnel », fermé pour des raisons de sécurité au printemps 2018, la commune de Saint-Gilles relancera les contacts auprès d'Infrabel afin de développer un projet.

• 1.B.8 Carrefour Vétérinaires-Fonsny

La **STIB** relève qu'elle n'a plus aucun aménagement projeté au carrefour Vétérinaires-Fonsny, la trémie est abandonnée ainsi que le réaménagement. Elle précise qu'elle renouvelle les voies de tram dans la rue des Vétérinaires et que Bruxelles Mobilité sécurise les pistes cyclables dans le tunnel avec l'installation d'une phase test dans un premier temps.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

Le **BBP** propose de modifier la fiche pour ne plus faire référence à la trémie et au réaménagement STIB, y compris dans le budget. Les 269.767€ initialement imputés à la STIB qui étaient dédiés à l'aménagement des abords de ses infrastructures sont retirés de l'opération. BM confirme pouvoir maintenir l'opération dans le montant global restant, c'est-à-dire 271.492€.

Contacts

MATHILDE BERLANGER
T+32 2 435 43 63
mberlanger@perspective.brussels

KÄTTI ROB
T +32 2 435 43 62
krob@perspective.brussels